

Le, 15 Juillet 1968

NOTE TECHNIQUE

A MM. LES CONCESSIONNAIRES

N° 146-D

**SOCIETE ANONYME
AUTOMOBILES CITROEN**
117 à 167, Quai André Citroën
PARIS XV^e
Capital : 737.000.000 F.
METHODES REPARATIONS

CONFIDENTIELLE
(Droits de reproduction réservés)

**DS 19_a (DY-DL)
BREAK 19_a (DLF)
ELECTRICITE**

Démarreur

Depuis Juillet 1968, le démarreur des véhicules ci-dessus est modifié :

- L'engagement du lanceur est commandé par un solénoïde.
- Le relais de démarreur est modifié (longueur du câble augmentée).
- Un écran est placé sur le démarreur.
- La fixation du démarreur n'est pas modifiée.

REPARATION.

Le montage d'un nouveau démarreur à la place d'un ancien est possible.

REMARQUE.

Le remplacement d'un ancien démarreur par le modèle à solénoïde ne peut être fait sous le couvert de la garantie.

Les démarreurs à lanceur à inertie faisant l'objet d'intervention pendant la période de garantie doivent être réparés.